

ACCORD PARFAIT

Un de nos derniers échos a soulevé une certaine émotion parmi les commerçants spécialisés dans la vente du disque. Il s'agissait de la constitution de ce fameux « Comité de Compétences », constitué uniquement de revendeurs et qui semblait dirigé contre la critique indépendante. Il était de notre devoir de dépendre cette dernière et, sans aucune acrimonie d'ailleurs, nous avons cru devoir souligner la portée d'une pareille décision. Nous avons reçu à ce propos, une communication extrêmement intéressante d'un des spécialistes du commerce du disque dont l'intelligence et la compétence nous sont connues. Si tous les revendeurs de disques avaient sa culture et son goût, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi.

Notre correspondant, avec une courtoisie charmante qui se fait de plus en plus rare dans ces sortes de polémiques, nous demande de faire entendre sa voix dans notre revue. Nous le faisons bien volontiers, d'autant plus que cette lettre contient malgré tout, un hommage très précieux à l'adresse des musicographes qui se consacrent à la musique mécanique.

Bien entendu, notre lecteur, piqué au vif par notre ironie, nous prête des sentiments que nous n'avons jamais eus. « Nous protestons, dit-il, de la façon la plus déférente, mais la plus positive, lorsque vous nous déniez tout sens critique, tout discernement, toute sensibilité. » Est-il besoin de dire que nous n'avons jamais tenu de pareils propos et il suffira de relire l'écho incriminé pour constater qu'il ne contient rien de semblable. Nous avons dit qu'il était peut-être imprudent de reconnaître aux seuls revendeurs, le privilège de la compétence en le refusant aux critiques. Un point c'est tout. Jamais nous n'avons dit que les commerçants du disque étaient dépourvus de tout sens critique, de tout discernement et de toute sensibilité. Nous en connaissons, au contraire — et c'est le cas du signataire de la protestation — qui possèdent toutes ces qualités. Mais il nous est bien permis de penser que tous ne sont pas dans ce cas et que, de toute façon, on ne peut pas attribuer à une seule corporation, le monopole du goût.

Je suis très heureux d'apprendre également que « beaucoup de marchands de disques se passent les nouveautés dès les premiers jours de chaque mois pour les connaître, les étudier, les apprécier, en un mot, pour les vendre en connaissance de cause et non comme ils feraient de chaussettes ou de clous et les noms nous viennent nombreux de disquaires (notez au passage cet heureux néologisme qui fera son chemin), connaissant les œuvres musicales d'une façon beaucoup plus pertinente que certains critiques de journaux jalots qui analysent les disques en mettant leur cravate... »

Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point. L'avis motivé d'un marchand de disques, connaissant bien son métier et son art, est extrêmement précieux pour sa clientèle et je connais en effet de pseudo-critiques dont les consultations n'ont aucune valeur.

Mais il nous est particulièrement agréable d'enregistrer ce témoignage spontané de notre aimable contradicteur qui nous écrit ceci : « Nous communions avec vous lorsque vous écrivez que les jugements de la critique indépendante sont pleins d'intérêt. Ils le sont, c'est un fait, et force discophiles nous viennent journellement acheter des disques armés de coupures cueillies dans certains journaux (et notre correspondant nous fait la grâce de citer ici l'Édition Musicale Vivante), ces lignes désintéressées leur étant un fil d'Ariane précieux pour se diriger dans les piles de nouveautés que nous pouvons leur soumettre. »

Voilà qui est parfait et qui montre combien il est facile de s'entendre entre gens de bon sens, de bonne foi et de bonne volonté.

Il y a des marchands éclairés et de mauvais critiques. Il y a des critiques de valeur et des boutiquiers ignorants. Dans ces conditions, il faut savoir faire un choix judicieux entre les uns et les autres et c'est la seule morale à tirer de cet incident qui nous permet de remercier un des représentants les plus distingués du commerce du disque, un de ceux que nul ne s'étonnera jamais de voir siéger dans un « Comité de Compétences »

E. M. V.

AVANT-HIER

L'heureuse extension prise ces dernières années par la machine parlante nous entraîne à croire tout naturellement que, hors les principes (qui d'ailleurs représentent l'essentiel), rien ou presque n'avait été prévu, en la matière, par nos aînés.

Or, sans remonter au déluge, et sans prétendre établir que pour se distraire pendant la durée indéterminée de sa navigation au long cours, Noé avait embarqué un semblable phono ancestral sur son arche flottante, il est possible de prouver, documents en main, qu'à la fin du siècle dernier, dès les premiers balbutiements de la cire harmonieuse, de bons esprits avaient pensé à telles applications pratiques réalisées récemment et couramment répandues aujourd'hui.

Feuilletons, si vous le voulez bien, un programme de théâtre âgé de trente-six ans passés, puisqu'il est daté : 21 octobre 1896.

Nous y trouvons, en dehors de renseignements analytiques relatifs à *La Poupée* d'Audran, et à côté de la photographie des belles cantatrices à chignon et des barytons barbus coiffés à la Bressant, toute une page de réclame consacrée par un inventeur-constructeur aux phonographes conçus et fabriqués par lui.

Bon commerçant, notre ingénieur soucieux de satisfaire diverses clientèles a prévu plusieurs modèles.